



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 février 2026

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Armandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jany MAUFRAIS – Joël LANGUILLE – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Elisabeth GUEYTE – Jean-François MENOIRET – Robert FENNINGER

Absents : Sana CHELDA – Benoît JOUANNETAUD

Pouvoirs :

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER
Jean-François MENOIRET a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Robert FENNINGER a donné pouvoir à Jean-Luc INDIENNA
Secrétaire de séance : Jean-Paul LE GAL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

20/26 – CANDIDATURE À L'OBTENTION DU LABEL « MA COMMUNE AIME LIRE ET FAIRE LIRE »

Monsieur le Maire informe que le label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire » valorise l'action locale en faveur de la lecture.

Son objectif est d'inciter les communes et intercommunalités à s'engager dans cette cause pour permettre à tous les enfants de découvrir le plaisir de la lecture.

Le Label « Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire » met en avant les collectivités locales les plus engagées dans ce partenariat avec Lire et faire lire.

La commune a déjà obtenu le label en novembre 2019 et souhaite le renouveler. Pour cela, elle souhaite s'engager à promouvoir la lecture sur son territoire en favorisant le développement du programme Lire et faire lire en :

- Communiquant sur les actions menées par les bénévoles pour valoriser et développer la mise en place du programme
- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans les TAPs (nouveaux temps d'activité périscolaire)
- Favorisant la présence de Lire et faire lire dans un PEdT (Projet éducatif territorial)
- Incitant au partenariat avec les bibliothèques de lecture publique
- Associant les bénévoles lecteurs aux manifestations culturelles locales
- Associant les bénévoles lecteurs aux actions intergénérationnelles locales
- Reconnaisant les seniors engagés dans ce bénévolat (remise de médaille, réception...),
- Finançant l'accompagnement des bénévoles

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER le dossier de candidature dont la présente délibération est constitutive ;**
- **D'AUTORISER le Maire à demander le label pour une durée de quatre ans et prendre toutes les mesures nécessaires à son application**

Fait à Semoy, le 3 mars 2026

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Jean-Paul LE GAL

Conseiller municipal

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Jean-Paul Le Gal", is written over the text of the secretary's name and title.

Transmission au contrôle de légalité le : 06 MARS 2026

Publication numérique le : 06 MARS 2026

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification